

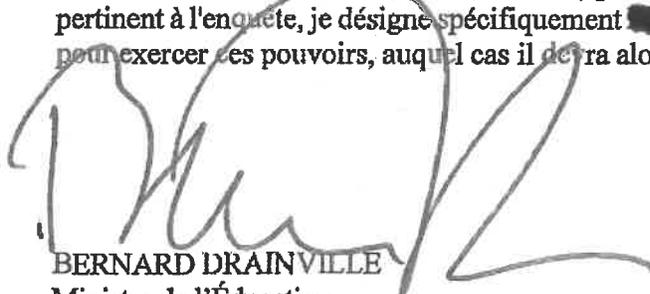
ACTE DE DÉSIGNATION ET MANDAT D'ENQUÊTE GÉNÉRAL

À la suite de multiples dénonciations et d'allégations d'inconduites de nature sexuelle ou de comportements inadéquats portées à l'attention du ministère de l'Éducation survenus dans le réseau de l'éducation, notamment concernant un enseignant du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, une éducatrice spécialisée du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île et un enseignant du Centre de services scolaire des Patriotes et conformément aux articles 478.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) et 118 de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, c. E-9.1), je désigne les fonctionnaires de la Direction générale des affaires internes du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur pour exercer les pouvoirs d'enquête que ces articles confèrent.

Ces personnes désignées devront faire enquête de portée générale concernant toute situation impliquant des comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves incluant celle qui serait portée à l'attention du ministère de l'Éducation au cours de la présente enquête. Plus spécifiquement, l'enquête devra traiter des processus de traitement des plaintes, de la gestion administrative des comportements problématiques et des processus d'embauches.

Ces personnes devront me faire part de leurs constats et des recommandations afférentes dans un rapport préliminaire d'ici le 2 juin 2023 et dans un rapport final d'ici le 31 juillet 2023. Précisons que pour l'enquête concernant le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, un rapport préliminaire sera attendu au plus tard le 30 avril 2023 tel que précisé dans le mandat initial.

S'il était nécessaire de recourir aux pouvoirs prévus aux articles 7 et 9 à 12 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, c. C-37) pour obtenir tout document ou renseignement pertinent à l'enquête, je désigne spécifiquement [REDACTED] pour exercer ces pouvoirs, auquel cas il devra alors m'en faire rapport.


BERNARD DRAINVILLE
Ministre de l'Éducation

Signé à Québec, le 21 mars 2023